



Commune de l'HÉRAULT  
**CANDILLARGUES**  
12, rue Paul VALÉRY  
34 130 CANDILLARGUES

---

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1

---

Pièce | **PIÈCES RÉGLEMENTAIRES**  
**3.2** | *Zonage avant / après*

Procédure prescrite par DCM le : **05 mars 2018 modifiée le**  
**25 octobre 2024**

Examen Conjoint le : **15 janvier 2025**

Procédure approuvée par DCM le :

Dépôt du dossier approuvé en Préfecture le :

LE ZONAGE AVANT :

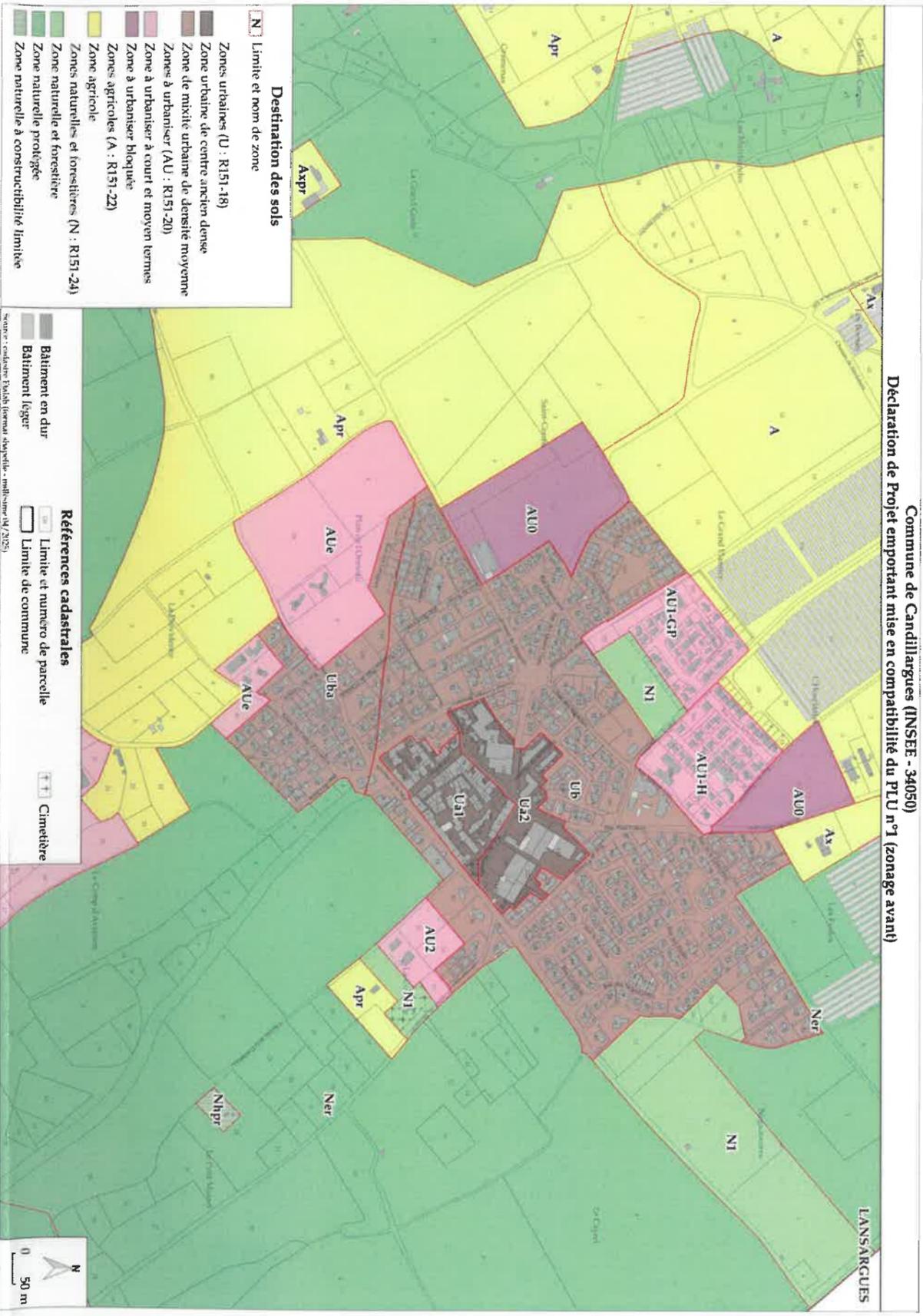


Tableau des zones

Référence	Désignation
Ua1	Zone dense constituant le centre ancien du village
Ua2	Zone dense constituant les extensions du XIXème siècle et du début du XXème siècle du centre ancien
Ub	Zone d'habitat à densité moyenne, composée essentiellement de maisons individuelles et de quelques collectifs
Uba	Zone d'habitat à densité moyenne, composée essentiellement de maisons individuelles
AU0	Secteurs d'urbanisation future pouvant être ouverts à l'urbanisation après modification ou révision du P.L.U.
AU1-GP	Secteurs d'urbanisation future ou secteurs insuffisamment équipés, pouvant être ouverts à l'urbanisation. Secteur AU1 Grand Plantier
AU1-H	Secteurs d'urbanisation future ou secteurs insuffisamment équipés, pouvant être ouverts à l'urbanisation. Secteur AU1 l'Hospitalet
AU2	Zone à vocation d'équipements publics et d'intérêt général
AUa	Secteur d'urbanisation future devant recevoir des équipements liés à l'activité de l'aérodrome
AUe	Secteurs d'urbanisation future devant recevoir des équipements publics, bâtiments à usage agricole, services, activités, les hôtels, les installations classées, artisanat
A	Zone agricole correspondant aux espaces agricoles hors zones de protection et comportant des bâtiments non agricole
Apr	Zone agricole correspondant aux espaces agricoles situés dans les espaces proches du rivage
Ax	Zone agricole correspondant aux bâtiments agricoles situés hors des espaces proches du rivage
Axpr	Zone agricole correspondant aux bâtiments agricoles situés dans les espaces proches du rivage
N1	Zone naturelle correspondant aux zones pour les équipements de plein air et sportif, au cimetière et à la station de dépollution
N2	Zone naturelle correspondant à la piste de l'aérodrome
Ner	Zone naturelle correspondant aux espaces à protéger des espaces remarquables (site classé, ZNIEFF, Natura 2000)
Nh	Zone naturelle correspondant au bâtiment existant à usage d'activité, situé dans la zone A
Nhpr	Zone naturelle correspondant aux constructions existantes à usage d'habitation, sous forme isolée dans les zones Ner
NL	Zone naturelle correspondant aux espaces à protéger dans la bande des 100 mètres du littoral

LE ZONAGE APRÈS :

Commune de Candillargues (INSEE - 34050)  
Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 (zonage après)

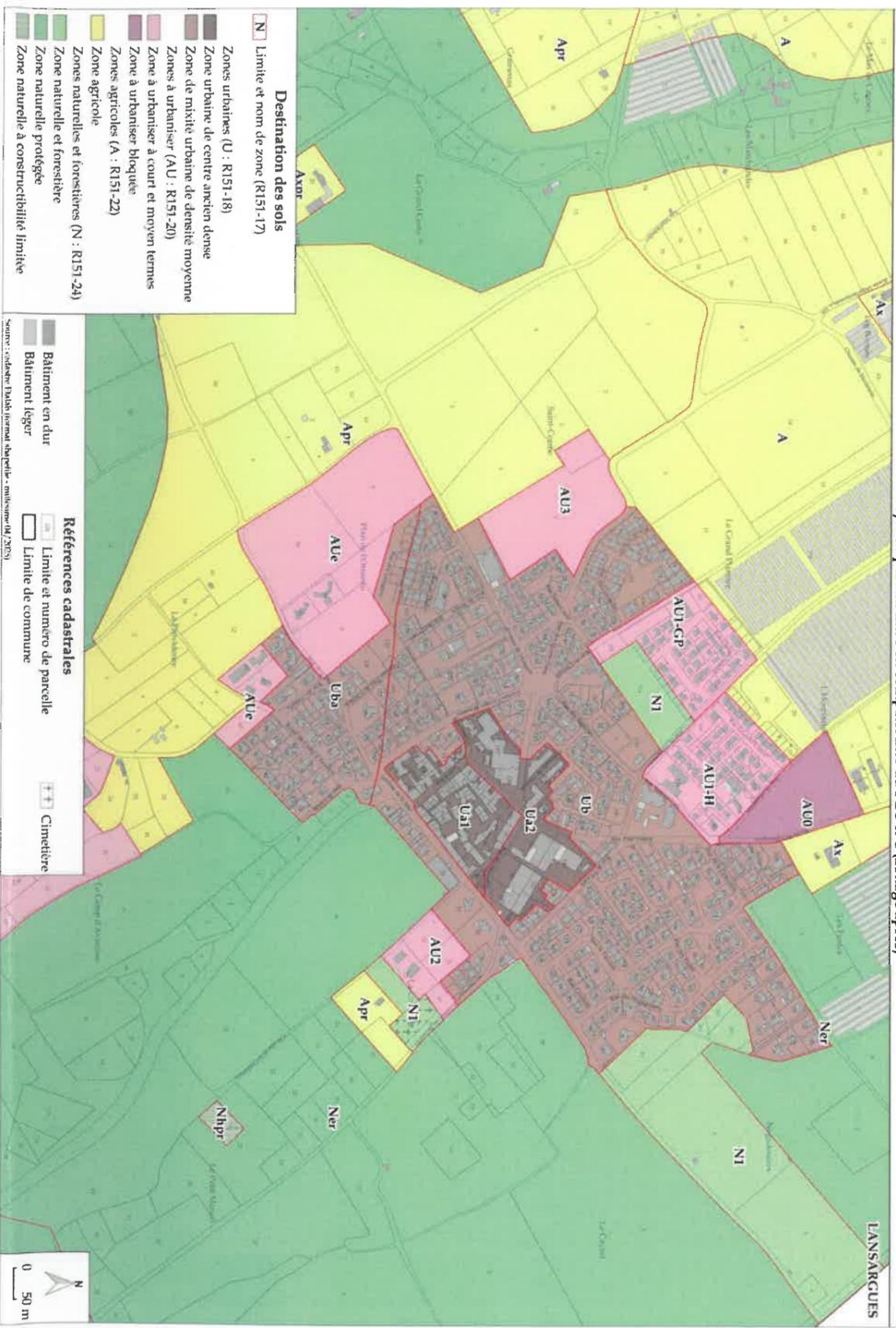


Tableau des zones

Référence	Désignation
Ua1	Zone dense constituant le centre ancien du village
Ua2	Zone dense constituant les extensions du XIXème siècle et du début du XXème siècle du centre ancien
Ub	Zone d'habitat à densité moyenne, composée essentiellement de maisons individuelles et de quelques collectifs
Uba	Zone d'habitat à densité moyenne, composée essentiellement de maisons individuelles
AU0	Secteurs d'urbanisation future pouvant être ouverts à l'urbanisation après modification ou révision du P.L.U.
AU1-GP	Secteurs d'urbanisation future ou secteurs insuffisamment équipés, pouvant être ouverts à l'urbanisation. Secteur AU1 Grand Plantier
AU1-H	Secteurs d'urbanisation future ou secteurs insuffisamment équipés, pouvant être ouverts à l'urbanisation. Secteur AU1 l'Hospitallet
AU2	Zone à vocation d'équipements publics et d'intérêt général
AU3	Secteurs d'urbanisation future ou secteurs insuffisamment équipés, pouvant être ouverts à l'urbanisation. Secteur AU3 Saint-Corne
AUa	Secteur d'urbanisation future devant recevoir des équipements liés à l'activité de l'aérodrome
AUe	Secteurs d'urbanisation future devant recevoir des équipements publics, bâtiments à usage agricole, services, activités, les hôtels, les installations classées, artisanat
A	Zone agricole correspondant aux espaces agricoles hors zones de protection et comportant des bâtiments non agricole
Apr	Zone agricole correspondant aux espaces agricoles situés dans les espaces proches du rivage
Ax	Zone agricole correspondant aux bâtiments agricoles situés hors des espaces proches du rivage
Axpr	Zone agricole correspondant aux bâtiments agricoles situés dans les espaces proches du rivage
N1	Zone naturelle correspondant aux zones pour les équipements de plein air et sportif, au cimetière et à la station d'épuration
N2	Zone naturelle correspondant à la piste de l'aérodrome
Ner	Zone naturelle correspondant aux espaces à protéger des espaces remarquables (site classé, ZNIEFF, Natura 2000)
Nh	Zone naturelle correspondant au bâtiment existant à usage d'activité, situé dans la zone A
Nhpr	Zone naturelle correspondant aux constructions existantes à usage d'habitation, sous forme isolée dans les zones Ner
NL	Zone naturelle correspondant aux espaces à protéger dans la bande des 100 mètres du littoral